

Le réseau des Bibliothèques communales du département de Maine et Loire en 2008

Nous avons le plaisir de vous restituer les résultats de l'enquête annuelle que nous avons réalisée sur l'activité des bibliothèques affiliées au réseau de la bibliothèque départementale de prêt en 2008.

1) Le statut et la typologie des bibliothèques

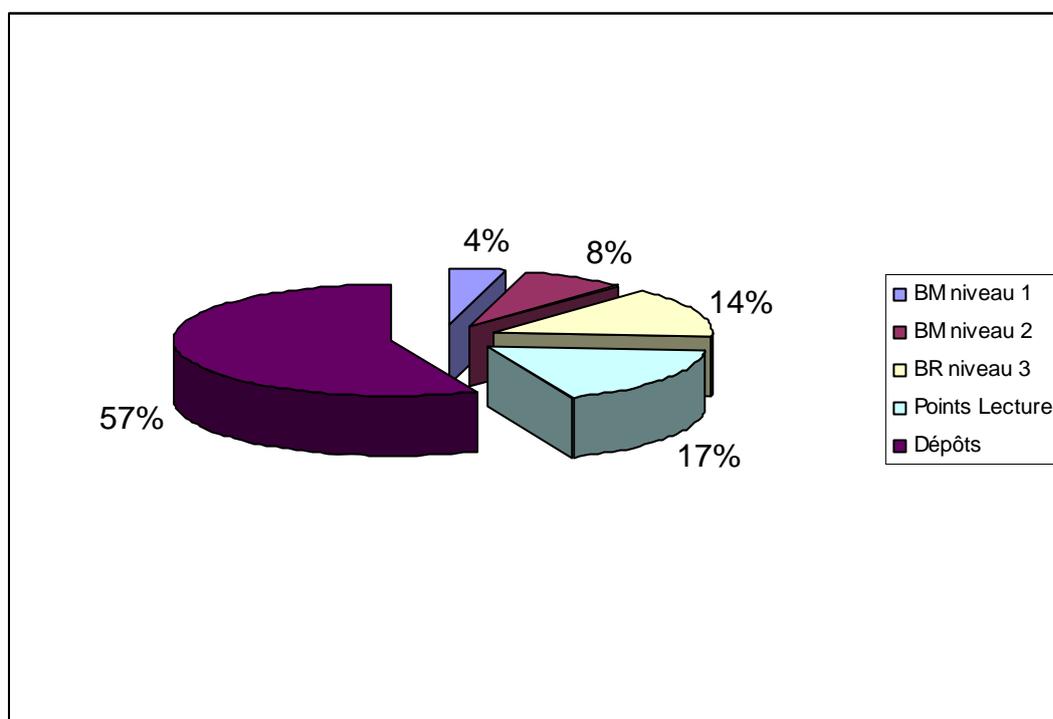
Le statut :

Sur **256** bibliothèques recensées, on dénombre **84** bibliothèques **associatives**, **61** bibliothèques **municipales**, **37** **gestion mixte** (municipale avec association), **37** bibliothèques dépendent d'une communauté de communes, **37** dépendent d'une communauté d'agglomération.

La typologie :

A partir des critères utilisés dans les formulaires statistiques de la Direction du Livre et la Lecture (DLL) et de l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP) pour définir la composition d'un réseau de lecture publique, nous dénombrons **269 bibliothèques desservies** au 31 décembre 2008 réparties comme suit :

- ↪ **11 Bibliothèques Municipales Niveau 1** définies selon les critères suivants : **2 €** par habitant de budget d'acquisition de documents, une ouverture de **12 heures** par semaine, **1 agent de catégorie B** par tranche de 5000 habitants ou un salarié qualifié par tranche de 2000 habitants, une surface de local d'un minimum de 100 m² et de **0,07 m²** par habitant.
- ↪ **21 Bibliothèques Municipales Niveau 2** définies selon les critères suivants : **1 €** par habitant de budget d'acquisition de documents, une ouverture de **8 heures** par semaine, un **salarié qualifié**, une surface de local d'un minimum de 50 m² et de **0,04 m²** par habitant.
- ↪ **38 Bibliothèques Relais Niveau 3** définies selon les critères suivants : **0,50 €** par habitant de budget d'acquisition de documents, une ouverture de **4 heures** par semaine, des **bénévoles qualifiés** (formation ABF ou cycle de formation de base de la BDP), une surface de local d'un minimum de **25 m²**.
- ↪ **47 Points Lecture** définies selon les critères suivants : deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés.
- ↪ **152 Dépôts** définis selon les critères suivants : moins de deux critères du niveau 3 sont respectés.



Les réseaux intercommunaux de bibliothèques

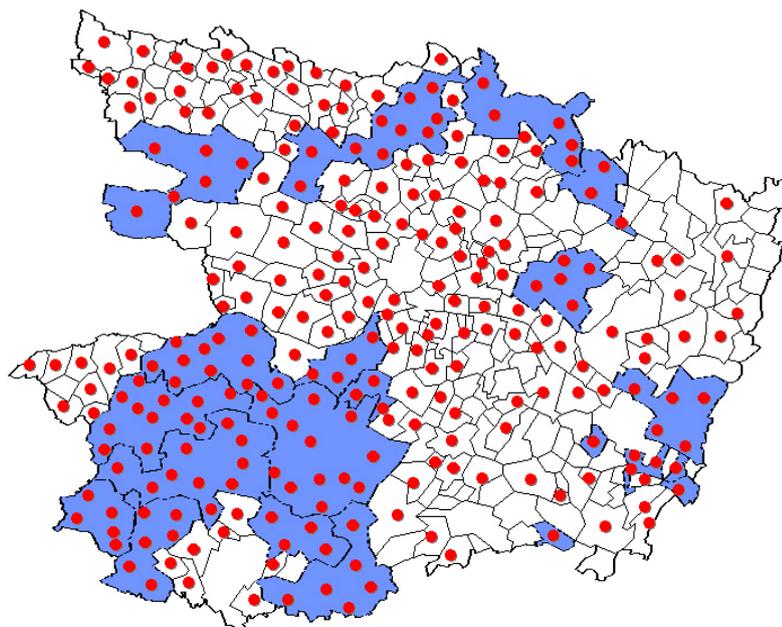
Le fonctionnement de ces réseaux peut se résumer de la manière suivante : une bibliothèque intercommunale (dite bibliothèque tête de réseau) dessert des bibliothèques associées dans le cadre d'une convention signée entre les communes concernées et la BDP. Le mode de desserte est choisi en concertation avec les équipes de bénévoles et du bibliothécaire intercommunal. Trois formules sont actuellement pratiquées :

- Le bibliobus ne dessert **que la bibliothèque tête de réseau, deux fois par an**, et accueille l'ensemble des bénévoles des bibliothèques associées qui acheminent ensuite les livres choisis dans leurs locaux respectifs. Entre les passages du bibliobus les équipes des bibliothèques échangent une partie des prêts BDP.
- Le bibliobus de la BDP passe dans **toutes les communes une fois par an** en desservant l'ensemble des communes d'un réseau d'échanges de livres dans les 15 jours. Les bibliothèques échangent ensuite leurs documents entre les passages du bibliobus.
- La BDP dépose un fonds de documents dans une bibliothèque tête de réseau dans un local prévu à cet effet. Ce fonds de livres constitue une **réserve** à partir de laquelle les bibliothèques du réseau peuvent changer leurs livres selon les modalités qu'elles souhaitent.

En contrepartie, la BDP prête un nombre plus important de livres, accorde une « prime » d'achat de livres de 1 525 € à la création du réseau d'échanges de livres et dépose des documents sonores et audiovisuels. De plus, à côté des prestations assurées pour l'ensemble des bibliothèques qui lui sont affiliées (formation des bénévoles, prêt d'expositions, visites d'assistance technique), des prestations spécifiques sont instituées en faveur des réseaux d'échanges de livres : prêt de livres longue durée, constitution de sélections thématiques, formations délocalisées...

L'adhésion à ces réseaux d'échanges de livres repose sur le **volontariat**, après une réunion de présentation destinée aux bénévoles puis aux élus. En cas d'accord sur le dispositif, une convention est alors signée instituant un **comité de gestion** comprenant des élus, bénévoles, professionnel et la BDP pour définir les modalités d'organisation et d'animation du réseau.

Au 31 décembre 2008, **16 réseaux intercommunaux** échangent les livres BDP entre bibliothèques. A noter également l'existence d'un réseau intercommunal de bibliothèques (sans réseau d'échanges de livres pour l'instant) animé par une bibliothécaire intercommunale dans la Communauté d'Agglomération de Cholet. Le nombre total de bibliothèques intégrées dans un réseau intercommunal géré par un bibliothécaire intercommunal est de **120 bibliothèques** (soit **44 % du réseau BDP**)



2) Les lecteurs et les prêts

224 bibliothèques recensées ont **prêté 1 585 133 livres** pour une population de **422 750 habitants** desservis soit un prêt par habitant de **3,74 livres par habitant**.

Sur **229 bibliothèques**, les lecteurs représentent un total de **67 053 inscrits**. Avec un total de **395 790 habitants** pour les communes recensées, on constate que **16,94 % de la population** fréquente les bibliothèques. Sur le plan national, le pourcentage d'emprunteurs inscrits dans les bibliothèques atteint **18,49 %** (données 2007 de la Direction du Livre).

Cette moyenne cache des disparités importantes : **18 bibliothèques** drainent **plus de 30 % de la population** de leurs communes et **64 bibliothèques** touchent **moins de 10 % de la population**. La majeure partie des bibliothèques recensées attire 10 à 15 % de la population communale (voir tableau ci-dessous).

Pourcentage d'inscrits par rapport à la population communale	Nombre de bibliothèques
Plus de 30 % de la population communale	18
De 25 à 30 % de la population communale	12
De 20 à 25 % de la population communale	29
De 15 à 20 % de la population communale	49
De 10 à 15 % de la population communale	57
De 5 à 10 % de la population communale	37
Moins de 5 % de la population communale	27

La moyenne d'inscrits par tranches de population nous donne le tableau ci-dessous :

Tranches de population communale	Pourcentage d'inscrits
Population supérieure à 10 000 habitants	15 %
Population entre 4 000 et 10 000 habitants	20 %
Population entre 2 000 et 4 000 habitants	17 %
Population entre 1 000 et 2 000 habitants	14 %
Population entre 500 et 1 000 habitants	17 %
Population inférieure à 500 habitants	18 %

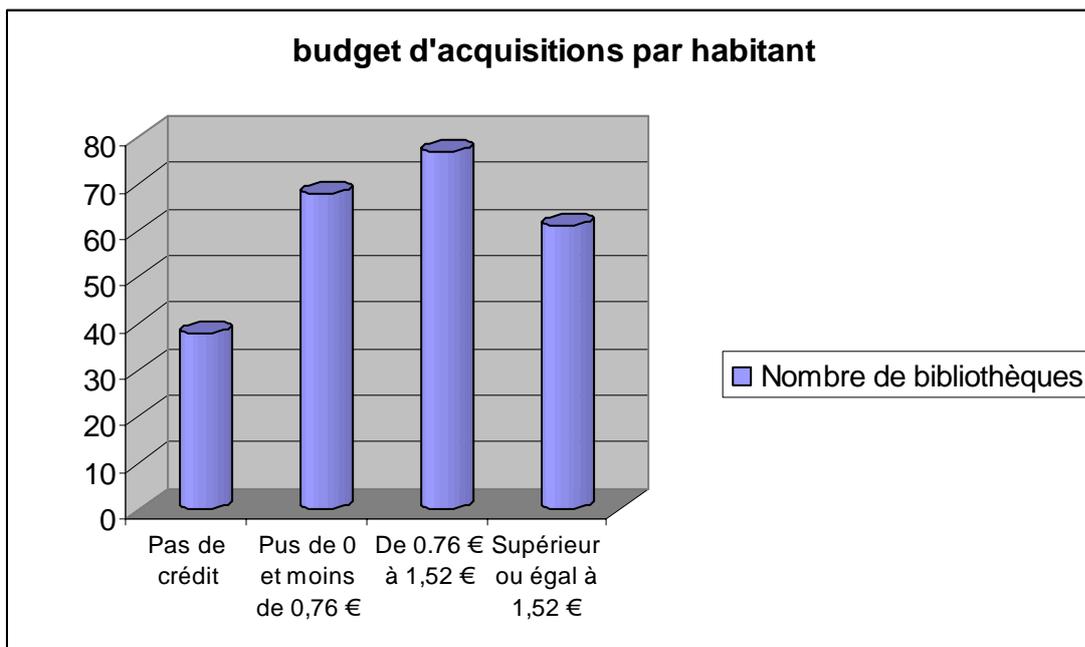
3) Les budgets d'acquisition et les collections

Les budgets d'acquisition

244 bibliothèques communales recensées ont consacré un budget total de **702 245 € à l'achat de documents** pour constituer ou accroître leurs fonds propres (pour une population de **435 880 habitants** desservis), soit une moyenne de **1,58 € par habitant** ; Rappelons que le Centre National du Livre (CNL) accorde des subventions aux bibliothèques dans les communes de moins de 5 000 habitants qui disposent, entre autres, d'un budget de 0,8 € pour l'achat de livres.

Les crédits d'achat de documents par habitant se répartissent comme suit (sur 244 bibliothèques) :

Crédits d'acquisition par habitant	Nombre de bibliothèques
Pas de crédit	38
Pus de 0 et moins de 0,76 €	68
De 0,76 € à 1,52 €	77
Supérieur ou égal à 1,52 €	61



Le nombre d'acquisitions annuelles

Le nombre de documents achetés au 31 décembre 2008 par la BDP et son réseau public se répartit de la manière suivante (pour 225 bibliothèques recensées) :

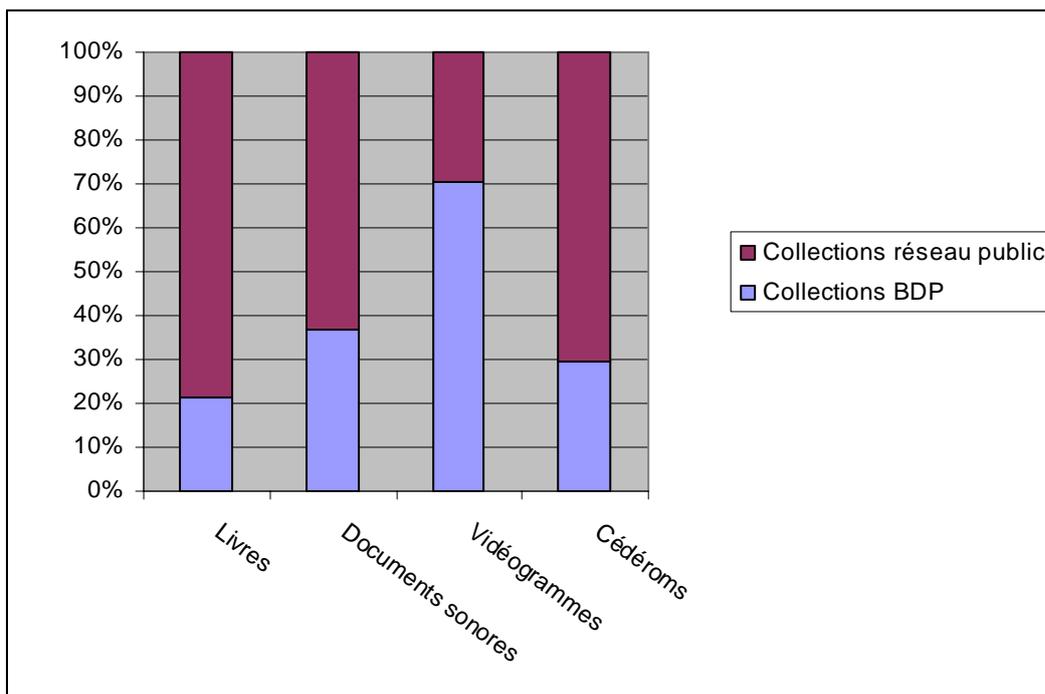
Acquisitions 2008 de la BDP	Acquisitions 2008 du réseau public
13 638 livres	49 565 livres
1 132 cd audio	5 262 cd-audio
1 162 DVD	1 000 DVD

Les collections

235 bibliothèques recensées possèdent en fonds propre de **923 051 livres** pour une population recensée de 431 904 habitants, soit un ratio de **2,14 livres par habitant** (contre 2,77 volumes par habitant en moyenne nationale), **37 029 documents sonores** (CD et cassettes audio), **5 056 vidéogrammes** (vidéos et DVD) et **1 989 cédéroms**.

Le tableau et le graphique ci-dessous détaillent les collections respectives de la BDP et du réseau public des bibliothèques communales au 31 décembre 2008.

Collections BDP	Collections réseau public
249 569 livres	923 051 livres
21 654 documents sonores	37 029 documents sonores
12 176 vidéogrammes	5 056 vidéogrammes
837 cédéroms	1 989 cédéroms

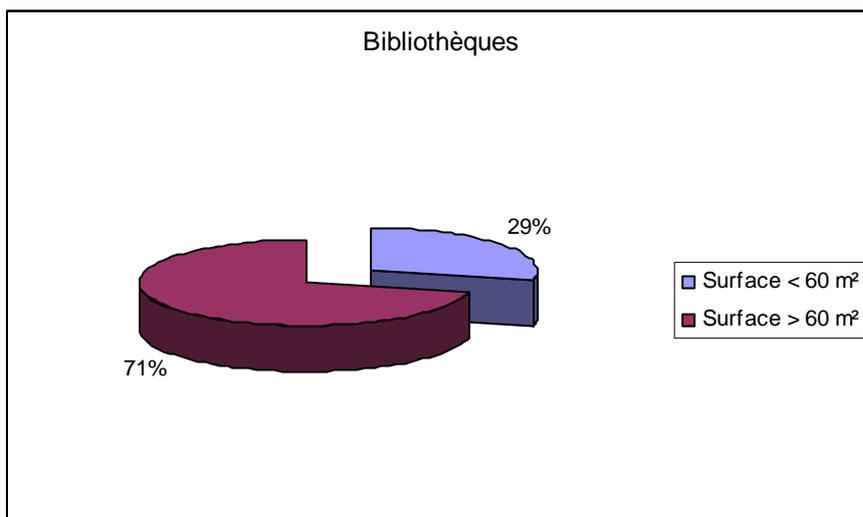


4) Les locaux et les heures d'ouverture

Les locaux

La très grande majorité des bibliothèques possèdent un local spécifique et seulement **20 bibliothèques** sur 237 bibliothèques recensées ne disposent pas de locaux spécifiques. La moyenne de surface des locaux est en progression avec **135 m²** soit un ratio par habitant de **0,07 m² par habitant** (surface totale de 31 888 m²/ 433 406 habitants), qui correspond à la moyenne nationale. La Direction du Livre et de la Lecture recommande en effet un minimum de 0,07 m² par habitant avec un seuil minimum de 100 m² comme critère d'éligibilité aux subventions pour la construction de bibliothèques.

99 bibliothèques sur 237 recensées ont une surface **inférieure à 60 m²** ce qui ne permet pas de spécialiser des espaces de lecture et de recevoir les écoles dans des conditions favorables.

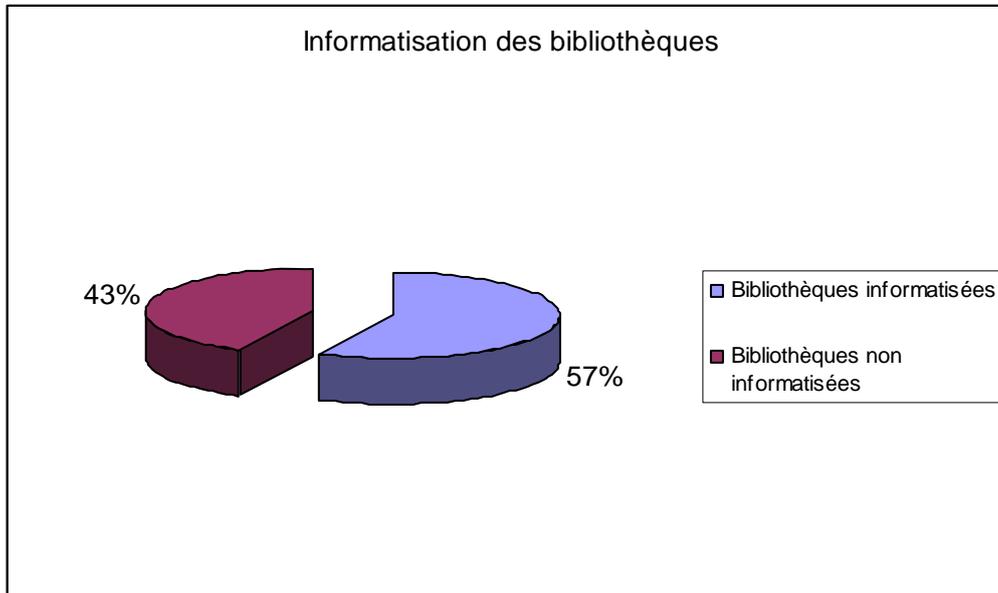


Les heures d'ouverture :

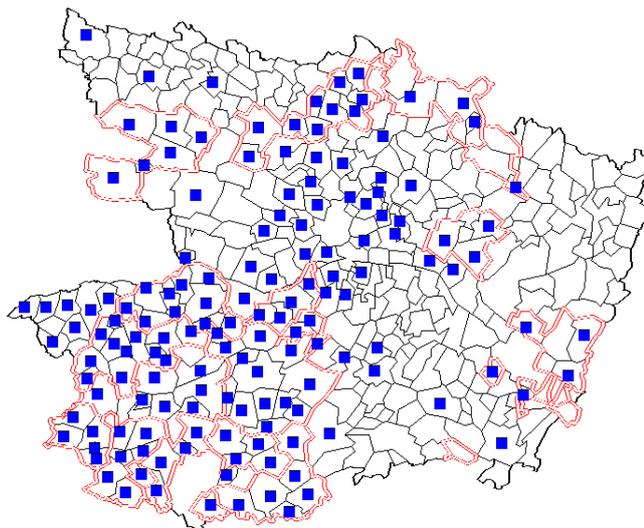
La moyenne des horaires d'ouverture des bibliothèques est de **5,37** heures par semaine.

5) L'informatisation et le multimédia

Sur 263 bibliothèques recensées, **153 bibliothèques** sont **informatisées**, **46** pratiquent la **consultation** de **cédioms**, **64** proposent une **connexion Internet** à leurs publics.



On peut noter que les bibliothèques informatisées sont essentiellement situées dans le périmètre de la communauté d'agglomération d'Angers et dans les réseaux intercommunaux de bibliothèques qui peuvent bénéficier d'une aide financière du Conseil Général pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques. Les bibliothèques du pays des Mauges-Choletais sont quasiment toutes informatisées.



■ Bibliothèques informatisées

Plusieurs bibliothèques se sont informatisées en réseau pour constituer un catalogue collectif accessible à tous les lecteurs d'un canton (ou d'une communauté de communes).

Les réseaux intercommunaux de bibliothèques avec un catalogue collectif

Établissement Public de Coopération Intercommunale	Nombre de bibliothèques	Nom du logiciel
Communauté de communes de Saint Florent	10 bibliothèques	Orphée
Communauté de communes de Montrevault	12 bibliothèques	Pergame
Communauté de communes de Moine et Sèvre	6 bibliothèques 5 bibliothèques	Pergame Atalante
Communauté d'agglomération de Cholet	11 bibliothèques	Aloès
Communauté de communes de Chemillé	2 bibliothèques sur 11	Pergame
Communauté de communes du Bocage	4 bibliothèques sur 6	Microbib
Communauté de communes du Haut Anjou et du Lion d'Angers	10 bibliothèques	Atalante
Communauté de communes des Portes de l'Anjou	5 bibliothèques	Pergame
Communauté du Centre Mauges	10 bibliothèques	Aloès
Communauté d'agglomération de Saumur	7 bibliothèques	Orphée

6) Le personnel bénévole et professionnel

Sur 269 bibliothèques recensées, on dénombre **153 personnes rémunérées**, **17** bibliothécaires intercommunaux et **2 928 bénévoles** dont **231 bénévoles formés** dans l'année.

Les professionnels se répartissent comme suit :

Types d'emploi	Nombre d'agents
Emplois communaux	
Bibliothécaire	3
Assistants Qualifié de Conservation	9
Assistants de Conservation	11
Agents Qualifiés du Patrimoine	18
Agents du Patrimoine	75
Adjoint Administratifs	29
Emplois aidés	8
Emplois intercommunaux	
Assistants Qualifié de Conservation	4
Assistants de Conservation	2
Adjoint du patrimoine	11
TOTAL	170

7) Les animations

Sur 241 bibliothèques recensées :

- **146** bibliothèques pratiquent **l'heure du conte**
- **140** bibliothèques participent à **Lire en Fête**
- **218** bibliothèques **accueillent des classes**
- **133** bibliothèques ont organisé au moins une **exposition** dans l'année.

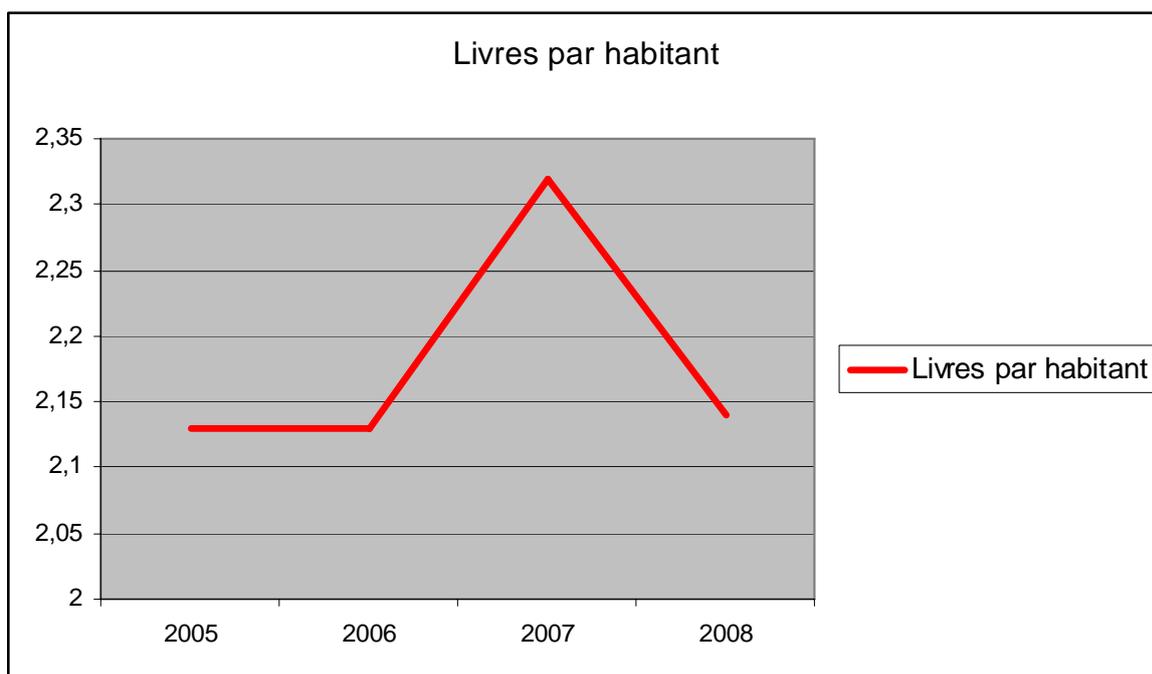
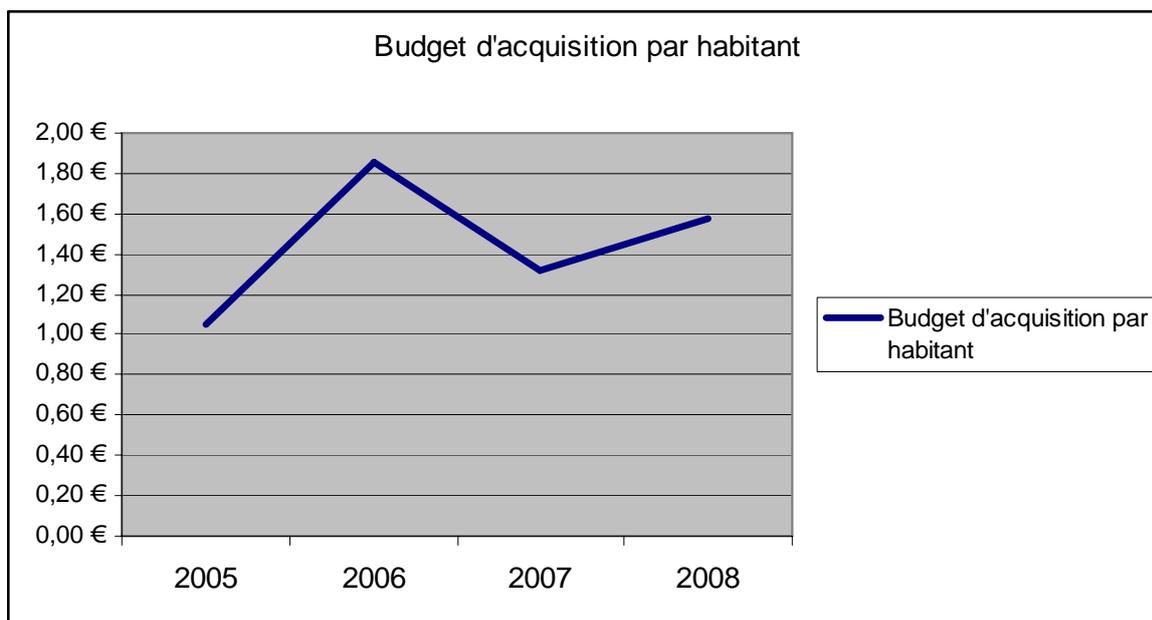
8) Les profils moyens des Bibliothèques Municipales

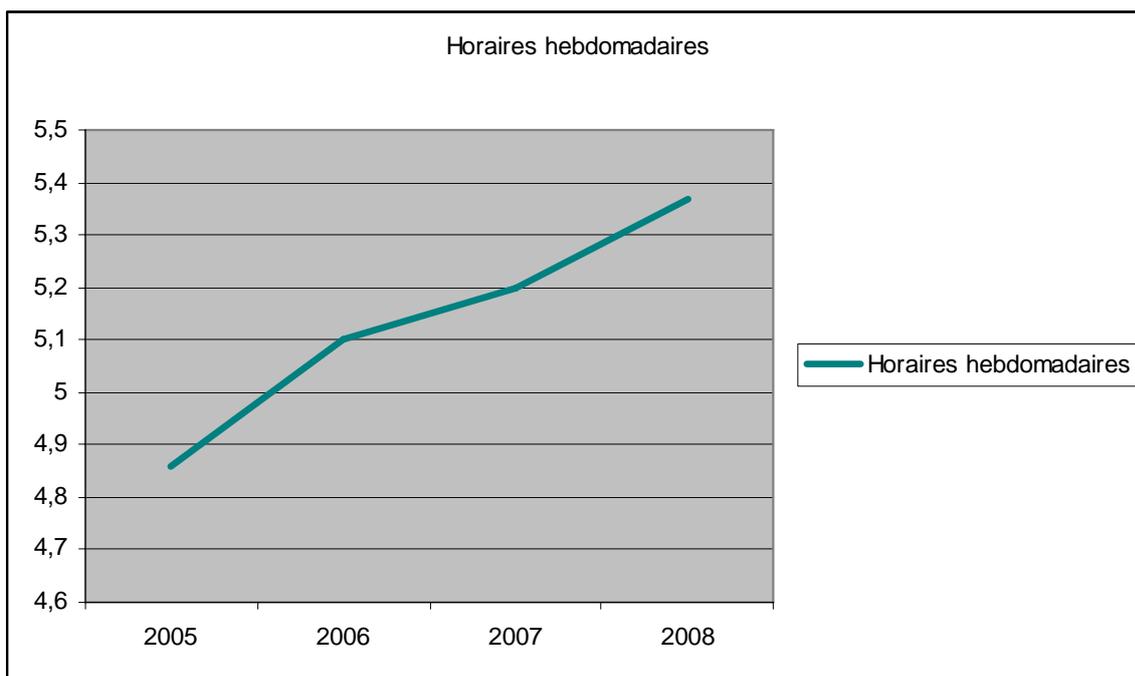
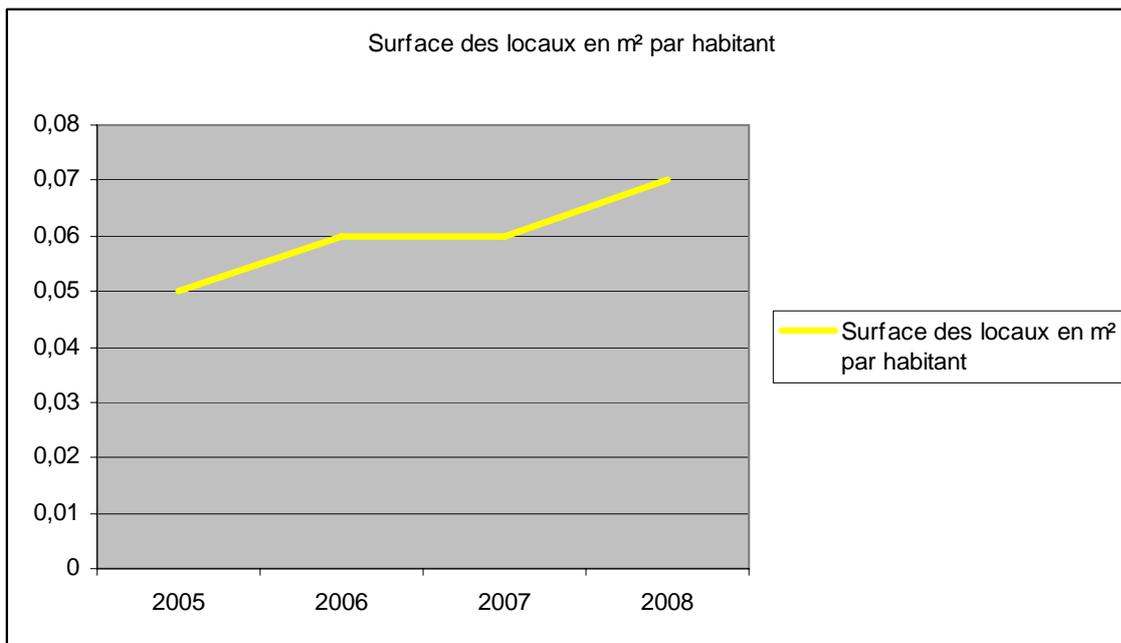
Les "profils moyens" élaborés par la Direction du Livre et de la Lecture présentent pour une population donnée, la valeur moyenne des principaux indicateurs du fonctionnement et de l'activité d'une bibliothèque municipale (B.M.) dotée d'un budget d'acquisition, de locaux aux normes de la DRAC et gérée par un personnel statutaire rémunéré. Ces statistiques, reflètent l'état, pour une année donnée, des bibliothèques desservant la tranche de population considérée.

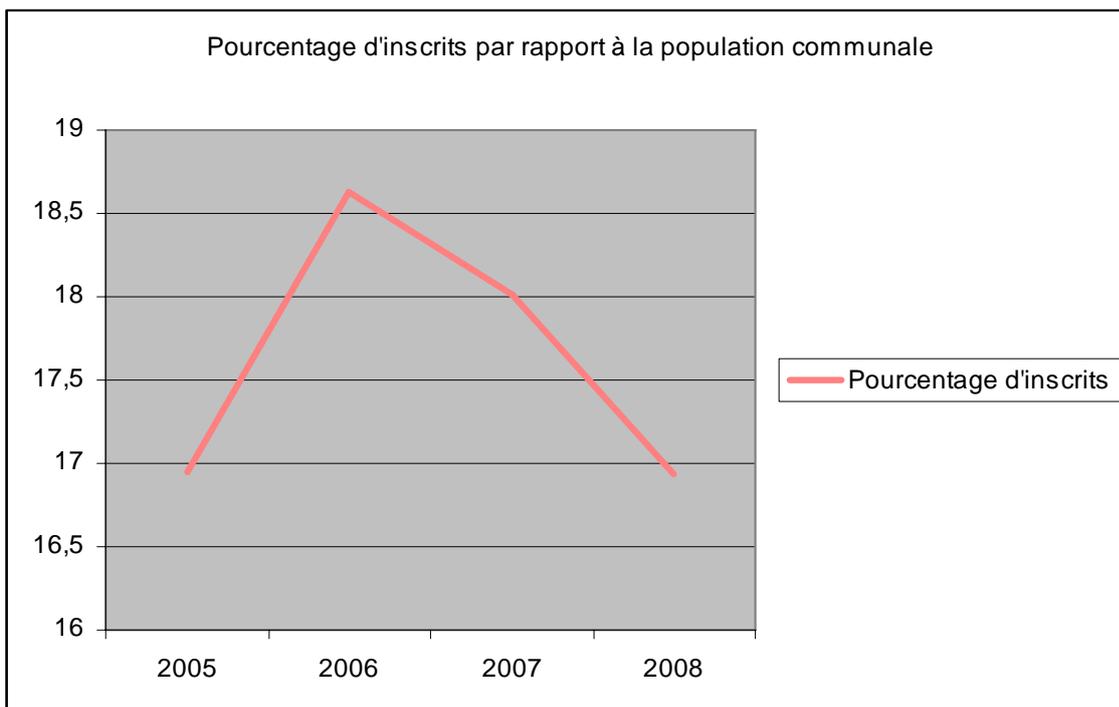
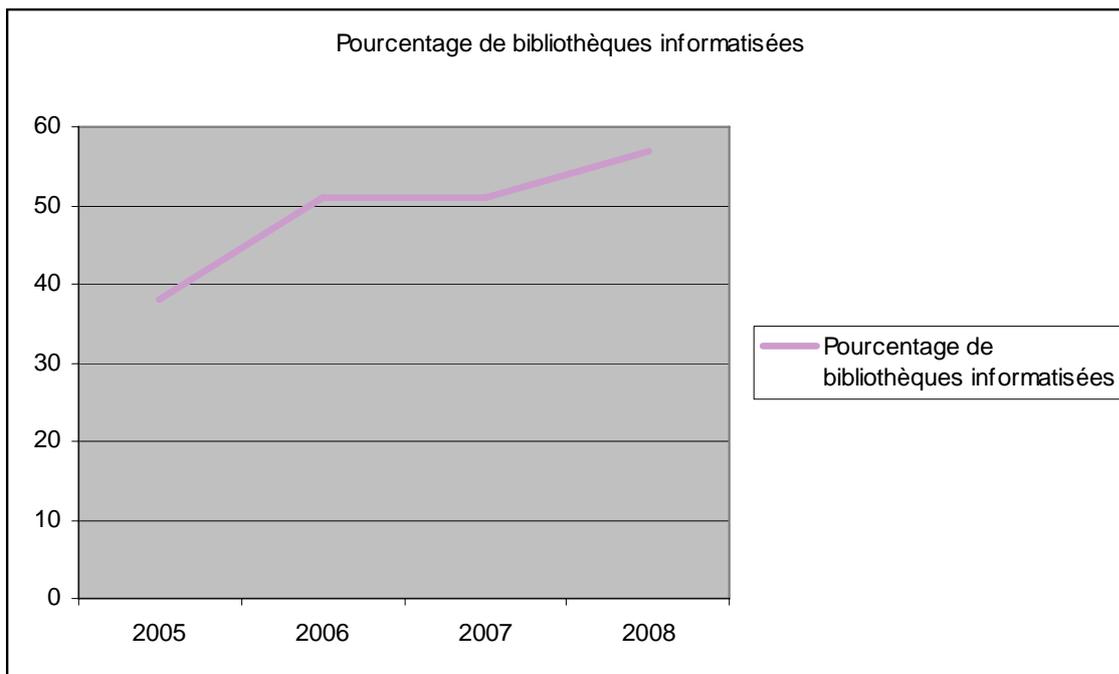
B.M. d'une commune de 2 000 habitants (données 2007 réalisé sur 414 BM de 1500 à 2500 habitants)			
Le personnel	Dépenses pour le personnel : 27 180 €	Dépenses par habitant : 13,52 €	Nombre d'emplois: 1,15
Les collections	7 050 imprimés (55,2 % en section adultes, 44,8 % en section enfants)	399 documents sonores 208 vidéogrammes	
Les acquisitions	2,74 €/par habitant	473 imprimés ; 14 abonnements en cours	Dépenses d'acquisition 5 506 €
Le public et le prêt	22,4 % de la population desservie	11 725 prêts d'imprimés.	451 emprunteurs
Les horaires d'ouverture	3,9 jours	13 h 09 ouverture hebdomadaire	
Les locaux	174 m ²	0,08 m ² par habitant	23 places assises

B.M d'une commune de 5 000 habitants (données 2007 réalisé sur 391 BM de 4000 à 6000 habitants)			
Le personnel	Dépenses pour le personnel : 74960 €	Dépenses par habitant : 15,25 €	Nombre d'emplois: 2,78
Les collections	14 542 imprimés (58,1 % en section adultes et 41,9 % en section enfants)	1 185 documents sonores 434 vidéogrammes	
Les acquisitions	2,06 €/par habitant	972 imprimés ; 30 abonnements en cours	Dépenses d'acquisition 14 042 €
Le public et le prêt	19,5 % de la population desservie	25 996 prêts d'imprimés	961 emprunteurs
Les horaires d'ouverture	4,4 jours	19 h 13 ouverture hebdomadaire	
Les locaux	336 m ²	0,06 m ² par habitant	34 places assises

9) Quelques données significatives de l'évolution du réseau des bibliothèques communales de Maine et Loire (de l'année 2005 à l'année 2008)







Pour tout renseignement :
BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT
Z.I. Croix Cadeau
5, rue Paul Langevin
49240 AVRILLÉ
☎ : 02 41 33 03 20